

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7303291401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7303291401>

Cette annonce a été mise en ligne le **20 septembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **56 - MORBIHAN**

JURILOR

Société d'Avocats

9, La Croix du Mourillon - 56530 QUEVEN

Tél : 02.97.64.78.78.

*ASSOCIES BRETONS DE CHAUDRONNERIE
ARZALAISE - ABCA*

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros

Siège social : Lotissement La Croix, 5, Rue Charles

Géniaux, 56190 MUZILLAC

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 16 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ASSOCIES BRETONS DE CHAUDRONNERIE ARZALAISE - ABCA

Siège : Lotissement La Croix, 5, Rue Charles Géniaux, 56190 MUZILLAC

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 150 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements quelconques, l'acquisition, la souscription, la gestion de tous titres de sociétés, de toutes valeurs mobilières et de tous produits de placement ; L'animation et la coordination du groupe constitué par l'ensemble des sociétés dont elle assure le contrôle et, en particulier, la détermination de la politique générale de ce groupe ; Toutes prestations de services à ses filiales ou à des entreprises liées ; L'exercice de tout mandat social ; L'acquisition, la propriété, la construction, la location, la

gestion et l'exploitation de tous biens immeubles ; La constitution de garanties et de sûretés sur les actifs sociaux ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société HOLDING NAMARO, société à responsabilité limitée au capital de 250.000 euros, dont le siège social est situé Lotissement La Croix – 5, rue Charles Géniaux à Muzillac (Morbihan), identifiée sous le n°793 678 004 RCS Vannes, représentée par Monsieur Yannick Foucher, gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

